



DROITS HUMAINS *La fronde s'organise contre la suppression par Pierre Maudet de l'Office des droits humains, reconnu à Berne comme un modèle. Des ONG et des députés veulent des explications.*

«Le signal négatif de Genève»

RACHAD ARMANIOS

Les réactions se multiplient contre la suppression de l'Office genevois des droits humains (ODH). Tandis que des offensives sont en préparation au Grand Conseil, une douzaine d'organisations locales, nationales et internationales actives dans ce domaine se sont adressées au conseiller d'Etat Pierre Maudet dans une lettre commune envoyée le 25 octobre. Amnesty International avait auparavant fait part de sa «stupéfaction» au magistrat chargé du Département de la sécurité, dont dépend cet office dirigé par Fabienne Bugnon. Lequel a été créé en 2008 pour chapeauter quatre services: le Bureau de l'intégration des étrangers, celui du délégué aux violences domestiques, le Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme et celui de la Solidarité internationale.

Dès janvier, ceux-ci seront directement rattachés au secrétaire général du Département de la sécurité, se rapprochant ainsi de Pierre Maudet. Le 15 octobre, ce dernier annonçait la suppression de «l'échelon administratif» constitué par l'ODH. La matière première ne sera pas touchée, avait assuré le département.

Mais les douze ONG se disent très inquiètes. Elles ont demandé une entrevue au magistrat «de toute urgence». Favorisant cette démarche de dialogue, elles n'ont pas souhaité nous transmettre leur courrier, que nous nous sommes procuré par une autre voie. La rencontre sollicitée n'a pas eu lieu.



Dès janvier, les services dont Fabienne Bugnon avait la charge seront directement rattachés au secrétariat général du département de Pierre Maudet. J.-P. DI SILVESTRO

Rôle phare

Les ONG pointent «un important recul pour l'action des pouvoirs publics genevois en matière de droits fondamentaux». Les craintes portent sur la visibilité de l'engagement du canton et sur la pérennité de l'interface que l'ODH offrait aux acteurs de la société civile. Les associations soulignent aussi l'importance de disposer d'une vision transversale des problématiques relatives aux droits humains dans les différents services, permettant une meilleure cohérence de l'action de l'Etat. Vu de Berne, Manon Schick, directrice d'Amnesty, précise dans son courrier à M. Maudet que disposer d'un interlocuteur clairement désigné offre aussi la certitude d'avoir une oreille attentive.

La suppression de l'ODH apparaît aux ONG comme un renoncement à l'instrument qui a permis à Genève de tenir «un rôle phare, en Suisse et sur le plan international». Car l'ODH joue

un rôle pionnier dans la mise en œuvre des droits humains au niveau cantonal. Manon Schick donne l'exemple des violences policières qui ont reculé depuis un rapport de son organisation en 2007, grâce en particulier au travail de l'ODH auprès de la police.

Mais cet office, dont il n'existe pas d'équivalent en Suisse, a aussi favorisé la concrétisation des engagements internationaux de la Confédération. «Il est selon moi regrettable que le seul canton qui se soit donné les moyens de mettre en œuvre les recommandations des Nations Unies se prive de cet outil précieux», écrit Manon Schick, en référence à l'examen périodique universel (EPU) auquel chaque pays se soumet au Conseil des droits de l'homme. Or la Suisse a été mal notée par plusieurs Etats en raison du manque d'articulation entre Berne et les cantons. «Votre décision

donne un signal négatif aux autres cantons, qui vont dorénavant limiter leurs efforts en vue d'établir leurs propres structures.» La lettre commune des ONG souligne aussi que l'ODH a largement contribué à la recherche des informations cantonales nécessaires à l'élaboration des rapports périodiques que la Suisse présente à l'ONU.

A Berne, la nouvelle a été mal accueillie et suscite des interrogations. Mais, officiellement, le Département des affaires étrangères et l'Office fédéral de la police refusent de commenter une décision cantonale.

No comment

Celle-ci n'a pas été relevée lors du second grand oral de la Suisse au Conseil des droits de l'homme, le 29 octobre, probablement parce qu'elle est intervenue trop peu de temps avant l'examen périodique. Reste que

les Etats ont à cette occasion tancé la Suisse pour l'absence d'un institut national indépendant sur les droits humains qui réponde aux critères internationaux. Dans cette perspective, la décision de Genève pourrait à encore être comprise comme un signal inverse. Les internationaux dans les ONG et les agences onusiennes en contact avec l'office ont été déçus par la nouvelle.

Dans leur lettre commune, les ONG rappellent aussi que la Constitution genevoise qui vient d'être adoptée prévoit «une évaluation périodique indépendante» de la réalisation des droits fondamentaux à Genève. La mise en place d'une telle évaluation ne devait-elle pas bénéficier des compétences développées au sein de l'ODH?

Pierre Maudet n'a pas souhaité répondre à nos questions relatives à «une correspondance privée». Mais

dans sa réponse à Amnesty, il assure que Genève continuera d'être un canton novateur en matière de droits humains puisque lui-même reprendra cette thématique directement à son niveau ou, en son absence, à celui du secrétariat général.

Le 6 novembre, lors d'une rencontre bisannuelle avec d'autres ONG, l'ODH a été mis à l'ordre du jour. Denise Graf, coordinatrice à Amnesty, était présente et se dit rassurée sur le fait que Pierre Maudet «semble vraiment vouloir donner la priorité aux droits humains. Il dit vouloir organiser les choses différemment, sans dégrader l'action de Genève. On verra si la nouvelle organisation répondra à nos attentes.»

*Ligue suisse des droits de l'homme, Organisation mondiale contre la torture, Fian, human-rights.ch, Codap, doCip, Alkarama, Centre for civil and political rights, cfdedph, Eip, Human rights house foundation, Mesemrom.

«Une erreur politique majeure»

Lundi passé, au moment de proposer un catalogue d'économies budgétaires pour le canton de Genève, le Parti libéral-radical saluait la mesure «exemplaire» de son magistrat Pierre Maudet consistant à supprimer «l'échelon administratif» qu'est l'Office des droits humains (ODH). Dans sa traque au «gras dans l'administration», le parti proposait dans la foulée de supprimer le Service de la solidarité internationale et même les postes de délégué à l'intégration et à l'égalité. «Et puis quoi encore?», réagit la députée verte Anne Mahrer. Celle-ci estime que Pierre Maudet doit revenir sur son «erreur politique majeure. Je pense qu'il n'a pas réalisé combien cet office est reconnu au niveau fédéral et le travail crucial qu'il a réalisé.» Les Verts comptent donc intervenir au Grand Conseil.

De son côté, la députée PDC Anne Marie von Arx-Vernon déposera une interpellation dans le même sens. Egalement vice-directrice du foyer pour femmes Au cœur des Grottes, elle loue le travail fourni par l'ODH, en particulier contre la traite d'êtres humains. «Genève est reconnue comme une plate-forme de formation au niveau romand.» A Genève, l'office a mis en place et pi-

lote un mécanisme de coopération contre la traite humaine réunissant différents services. Un sujet très délicat car il comprend le volet des poursuites pénales mais surtout d'aide aux victimes. Alors que ce dossier reposait essentiellement sur les épaules de M^{me} Bugnon, à qui va-t-elle passer le témoin?... Du côté de l'Office fédéral de la police, qui chapeaute le Service de coordination contre la traite d'êtres humains, la communication se veut constructive: «Nous espérons pouvoir continuer à collaborer autour de la table ronde que propose l'ODH à ce sujet.»

Au niveau Suisse, cet office était présent dans plusieurs organismes, en particulier dans le Conseil du Centre de compétence pour les droits humains, un réseau universitaire publiant des rapports sur le sujet en Suisse et vu comme un premier pas vers un véritable institut national réclamé par l'ONU (lire ci-dessus).

M^{me} von Arx-Vernon, membre de la commission des finances, voit d'un bon œil la volonté de supprimer certains échelons administratifs, mais pas quand ils remplissent un tel rôle. «Surtout, je ne comprends pas la stratégie, car cela ne rapportera aucune économie.» En effet, la direc-

trice Fabienne Bugnon se verra offrir un autre poste dans l'administration – rien n'a encore été décidé –, tandis que ses deux collaboratrices (une juriste et une secrétaire) seront réaffectées à une autre entité.

Une douzaine d'ONG relèvent aussi, dans une lettre commune à Pierre Maudet (lire ci-dessus), une contradiction: le magistrat loue l'expertise et les compétences de M^{me} Bugnon dans le domaine des droits humains mais choisit d'en priver l'Etat...

Or, selon M^{me} Mahrer, le secrétariat général ne pourra pas effectuer le même travail, car il aura d'autres priorités (prisons, police, justice, etc.). Autre échec relevé par les ONG: l'Etat se prive de la collaboration d'une personne «en interne» qui puisse discuter sans implications politiques ou publiques avec des services confrontés à des difficultés en matière de droits fondamentaux. Le conseiller national Carlo Sommaruga (PS/GE) ne croit pas non plus que Pierre Maudet et son secrétariat général pourront remplacer l'ODH: «En matière de droits humains, les politiques ne doivent pas être uniquement liées à

une personne, mais à des institutions. Pierre Maudet s'assure, en plus de la casquette de Monsieur Sécurité, celle de Monsieur Droits humains. On est dans la construction de l'image, mais ces droits ne s'accommodent pas des effets de manche.»

Le choc de l'annonce passé, Fabienne Bugnon, de son côté, ne tient pas à faire de commentaires, par «correction» envers M. Maudet. Le fait que le parti du magistrat l'accroche comme un trophée de chasse la fera peut-être changer d'avis. Car le libéral-radical Renaud Gautier, membre de la commission des finances et de celle des visiteurs des prisons, demande depuis des années de rayer l'ODH du budget: «Je suis favorable à un tel office, mais pas s'il sert à se donner une bonne conscience en s'occupant des violations des droits fondamentaux partout dans le monde sauf à Genève. Et pourtant il y en a d'importantes. Vous avez déjà entendu l'ODH sur les conditions inacceptables de détention de mineurs à Genève?» «M. Gautier se trompe et confond travail de fond et dénonciation publique», réagit Yves Lador, consultant en matière de droits humains. RA